

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'agrandissement de votre résidence, vous devez vous procurer un permis au service d'urbanisme. Le coût du permis est de 100\$.

Durée valide du permis : 12 mois

Cadastre

L'agrandissement d'un bâtiment de plus de 20% de la superficie d'implantation existante est considéré comme une nouvelle construction. Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, doit former un lot distinct sur les plans officiels du cadastre.

Marges

Les marges à respecter dépendent de la zone dans laquelle votre terrain est situé. Renseignez-vous au service d'urbanisme au 450 831-2688.

Documents exigés

Si l'agrandissement prévu ou tout agrandissement déjà ajouté au fil du temps, est au total de plus de 20% de la superficie d'implantation du bâtiment existant (carré d'origine), un plan scellé par un professionnel sera exigé.

Pour un agrandissement de moins de 20% de la superficie d'implantation du bâtiment existant, un croquis à l'échelle vous sera nécessaire.

Afin de mieux vous diriger dans vos projets de construction, vous devez nous apporter votre certificat de localisation avec votre demande de permis.

Chambre à coucher

Si vous augmentez le nombre de chambre à coucher, il sera important de vérifier auparavant la capacité de la fosse septique et du champ d'épuration.

Code national du bâtiment

Les travaux doivent être conformes au Code national du bâtiment 1990.

Revêtement extérieur

Le revêtement extérieur doit s'harmoniser avec celui du bâtiment principal, être neuf et être conforme au règlement de zonage #377

Au plaisir de vous servir !

Réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____ Zonage : _____ No lot : _____

Adresse des travaux : _____

Identification :

Propriétaire

Requérant

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Description des travaux

Hauteur du bâtiment principal : _____

Documents à joindre à la demande

Croquis d'implantation et plan détaillé

- Localiser votre agrandissement sur une copie de votre certificat de localisation
- Indiquer les mesures (superficie, distances entre les limites de propriété)

Plan de construction détaillé

- Une élévation de chacun des côtés de l'agrandissement
- Plan illustrant l'aménagement intérieur
 - √ Dimension des pièces, des fenêtres et des portes
 - √ Fondation (profondeur, largeur, épaisseur)
 - √ Charpente (poutrelle, fermes de toit, murs)
 - √ Usages

Auto construction Ou Entrepreneur

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postale : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

R.B.Q. : _____

Coût (une estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____

Durée des travaux

Début : _____

Fin : _____

Signature du propriétaire ou du requérant : _____ **Date** : _____